Santé Sécurité Environnement
Votre solution de maîtrise des risques

ATTESTATION D'ASSIDUITÉ et DE REUSSITE

Session n° «NumSession»

Je soussigné, Sylvain JOURNIAC, agissant en qualité de Formateur du CEFIRC ayant dispensé la formation citée ci-dessous, certifie que :

M . Florent PUCHEU

De l'entreprise : **INTERISOL**

Située à : **13 Rue de la Cassière, 64150 Abidos**

A suivi avec assiduité, en qualité de stagiaire, la formation :

«Travaux en espace confiné»

Date(s) : **du 13 juin 2024 au 13 juin 2024**

Durée : **8 Heures sur 1 jour**

Lieu : **1 avenue Pierre Angot - 64150 MOURENX**

Nature : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail :
☒ **Acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances**

Formateur : **Sylvain JOURNIAC**

Évaluation : Au regard de chaque objectif de la formation, le stagiaire est reconnu avoir acquis les objectifs/ connaissances et compétences suivantes. L'évaluation des acquis s'est effectuée à l'appui de la correction, en groupe et validée par l'(es) animateur(s), des exercices auxquels le stagiaire a participé.

- D'identifier les risques encourus et d'utiliser les moyens de prévention adaptés,
- Réaliser des prises de mesures d'atmosphères et les reporter
- Participer à l'établissement d'un permis de pénétrer
- De sélectionner les équipements de protections individuelles appropriés aux risques présents,
- De mettre en œuvre la méthodologie d'intervention,
- De mettre en œuvre la méthodologie d'intervention en cas d'incident ou d'accident.

Capable d'adopter une position pédagogique propice à l'acquisition de savoir.

Référentiels utilisés : GTO ministère de l'intérieur-décembre 2019, GDR ARI SDIS 64, Référentiel Arkema France

Fait à Mourenx le 2825 novembre 2025, pour servir et valoir ce que de droit.

Sylvain JOURNIAC
Le formateur